

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/180 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE LA CORSE : EXPOSITION « MARE NOSTRUM, LES CORSES ET LA MER »

SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 96/60 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 1996 portant adoption de la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 1996 et prévoyant notamment dans son article 10 l'institution d'une régie de recettes pour le Musée de la Corse à Corte,

- VU** l'arrêté n° 97.16 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 20 juin 1997 portant modification de l'arrêté n° 96-36 CE du 1^{er} juillet 1996, portant création d'une régie de recettes au musée de la Corse à Corte,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DIT que dans le cadre de l'exposition « **Mare Nostrum, les Corses et la mer** » les tarifs des publications et des nouveaux produits mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

CATALOGUE DE L'EXPOSITION	700 exemplaires	43.00 €
AFFICHES DE L'EXPOSITION	250 exemplaires	3.80 €
REPRODUCTIONS		
10 clichés X 100	1 000 exemplaires	6.50 €
BROCHURES		
Français	800 exemplaires	6.00 €
Corse	250 exemplaires	6.00 €
Anglais	250 exemplaires	6.00 €
Italien	250 exemplaires	6.00 €
CARTES POSTALES		
15 clichés X 200	3 000 exemplaires	0.60 €
CARTES POSTALE CUIR	400 exemplaires	4 €
OBJETS		
Porte-clefs sifflet	500 exemplaires	3.00 €
Stylos flotteurs	500 exemplaires	3.00 €
Phare résine petit modèle	108 exemplaires	7.00 €
Phare résine grand modèle	144 exemplaires	8.00 €
Tours Génoises	128 exemplaires	8.00 €
Pendentif petit modèle	70 exemplaires	29.50 €
Pendentif grand modèle	60 exemplaires	59.00 €
Journal de bord	60 exemplaires	11.00 €
Kit bateau bouteille	60 exemplaires	10.00 €
Message bouteille	60 exemplaires	10.00 €

L'art des nœuds	60 exemplaires	10.00 €
Stylo écologique	250 exemplaires	2.00 €

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse :

- 500 catalogues « **Mare Nostrum, les Corses et la mer** »,
- 400 brochures en français « **Mare Nostrum, les Corses et la mer** »,
- 50 brochures en Italien,
- 50 brochures en Anglais,
- 50 brochures en Corse,
- 250 affiches,
- 150 catalogues Mattei,
- 11 000 guides Musée.

ARTICLE 3 :

DIT que seront proposées aux visiteurs les offres « privilèges » suivantes :

- Un catalogue Mattei offert pour l'achat de deux catalogues ou 80 € dépensés en boutique,
- Réduction de 30 % dès l'achat de deux catalogues,
- Lot de 10 cartes postales (hors Mare Nostrum) au prix de 5 €.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI